



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 4 juillet 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Sophie BAUDOIN – Bernadette CACALY à Pascal GUEFFIER – Nicole MAUCLAIR à Claude BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désignée.

**DELIB 2014.07.10 12**

**OBJET : Création d'un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 à la création de l'emploi suivant :

- **1 emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe à temps complet.**

Cette création fait suite à la mise en place des rythmes scolaires qui nécessite une réorganisation des services et de modifier la quotité de certains emplois, déjà existants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la création de cet emploi.**
- **PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois sont inscrits au budget.**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 11 juillet 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le **15 JUL. 2014**

Le Maire,

Michel BACCONNIER

